Gestion de Placements

Politique d'investissement durable

Avril 2009

L'investissement durable n'a pas le même sens pour tous.
Nous avons élaboré cette politique pour vous aider à comprendre notre approche.

Contexte

Nous avons conçu une stratégie de développement durable mondiale qui vise à accroître la valeur du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés établies partout dans le monde qui sont réputées contribuer au développement durable de la planète.

Nous estimons que des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) pertinents devraient aussi faire partie intégrante du processus décisionnel applicable à nos autres mandats de placement lorsqu'ils s'y prêtent et qu'ils sont par ailleurs permis. Les répercussions financières des facteurs ESG sur une entreprise peuvent être à la fois positives, si de nouvelles occasions s'offrent à l'entreprise, et négatives, si l'entreprise ne gère pas correctement les risques d'atteinte à la réputation et les autres risques associés aux facteurs ESG.

Nos clients nous ont confié un pouvoir discrétionnaire, à différents degrés, pour les aider à réaliser leurs objectifs de placement. Nous sommes tenus d'exercer le degré de soin qu'exercerait un gestionnaire de portefeuille prudent relativement au portefeuille dans son ensemble. Ce faisant, nous devons faire preuve de jugement professionnel, d'abord pour décider quels facteurs ESG et non ESG seront les éléments déterminants de la valeur financière, et ensuite pour établir de quelle façon les aborder.

Notre approche

1. Portée

Cette politique vise les décisions que nous prenons à l'égard d'actions transigées en Bourse et de titres à revenu fixe (y compris ceux du marché monétaire) de sociétés. Elle s'applique aux décisions de Gestion de Placements TD inc.

2. Ce que nous entendons par investissement durable

Pour nous, l'investissement durable signifie aider nos clients qui disposent d'une période de placement plus courte à atteindre leurs objectifs financiers d'une façon qui ne nuit pas à notre capacité d'en faire autant pour les clients dont l'horizon de placement est plus long. Cette approche repose sur la définition la plus courante de la durabilité. Lorsque nous examinons des facteurs ESG, nos obligations envers les clients qui disposent d'un horizon de placement plus court sont les mêmes que celles que nous avons envers les clients qui ont un horizon plus long. Aucun groupe n'est plus important que l'autre.

3. Composantes essentielles de notre processus décisionnel

Un processus décisionnel solide est essentiel à l’atteinte de notre objectif d’investissement durable. Notre processus est formé des quatre composantes fondamentales suivantes.

a) Matrice de durabilité exclusive à GPTD

Nous travaillons à la mise au point d’une matrice de durabilité exclusive pour nous assurer que notre examen d’une entreprise tient compte d’une analyse détaillée de facteurs ESG. Notre matrice sera gérée au moyen de sources internes et externes de données ESG.

b) Attention particulière portée à la gestion du risque

Nos clients nous demandent d’obtenir des rendements financiers tout en prenant les risques qui conviennent au mandat. Par conséquent, nous cherchons des entreprises qui exécutent leur stratégie tout en gérant leurs risques commerciaux efficacement. La question de savoir si une entreprise gère bien les risques ESG est souvent une question qualitative plutôt que quantitative. Cependant, cela ne modifie aucunement la nature financière de notre analyse, notamment lorsqu’elle a trait au risque d’atteinte à la réputation.

c) Communication en bonne et due forme

La loi oblige les sociétés ouvertes à communiquer des renseignements ESG qui, à leur avis, sont importants pour les investisseurs. À l’occasion, nous pouvons demander à une entreprise de communiquer plus de renseignements pour que nous puissions prendre une décision de placement plus éclairée.

d) Évaluation de l’ensemble des renseignements

Dans le cadre de notre approche, aucun facteur ESG unique ne l’emporte automatiquement sur tous les autres facteurs, y compris d’autres facteurs ESG. Nous devons soupeser sans cesse l’importance de facteurs concurrents, dont des facteurs ESG concurrents, et faire preuve de jugement professionnel.

4. Propriété active

L’achat et la vente de titres ne sont pas les seules options dont nous disposons pour aider nos clients à atteindre leurs objectifs financiers. En effet, nous pouvons prendre plusieurs mesures à titre de détenteurs de titres.

a) Propriété active grâce à l’engagement

Le fait de s’engager auprès de sociétés dans des situations particulières constitue un volet important de la propriété active. Nous nous concentrons sur les sociétés sur lesquelles nous pouvons avoir le plus d’effet possible et sur les facteurs que nous estimons être les éléments déterminants de la valeur financière. En général, nous avons de meilleures chances de réussir lorsque nous nous associons à d’autres investisseurs institutionnels. Nous participons donc à plusieurs initiatives qui facilitent l’action collective, notamment le *Carbon Disclosure Project*, les Principes pour l’investissement responsable de l’ONU et la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises.

Nous privilégions des discussions continues confidentielles avec les entreprises plutôt que des entretiens dans les journaux ou d’autres médias publics. Nous agirons publiquement lorsque nous penserons que cela sera plus efficace.

Chaque année, nous afficherons sur note site Web un rapport qui résumera, sans donner de noms, nos activités d’engagement de l’année précédente.

b) Propriété active au moyen de l’exercice de droits de vote par procuration

Nous pouvons aussi faire fonction d’investisseur actif en votant par procuration aux assemblées des actionnaires. Nous exerçons notre droit de vote à l’égard de propositions de la direction ou d’actionnaires qui portent sur des facteurs ESG au cas par cas. Si nous concluons, après avoir examiné tous les facteurs pertinents, que l’adoption d’une proposition procurera un avantage financier net à nos clients, nous lui donnerons habituellement notre appui.

Chaque année, nous affichons sur notre site Web un rapport pour chacun des fonds communs de placement publics que nous gérons, dans lequel nous énumérons chaque voix exprimée au nom du fonds au cours de l’année écoulée.

c) Propriété active par l’intermédiaire de litiges

L’acceptation d’une inconduite accroît les risques que cette conduite se produise dans d’autres entreprises dans lesquelles nous investissons. Toutefois, les instances judiciaires nécessitent beaucoup de temps et d’argent. En conséquence, nous envisageons les litiges au cas par cas après avoir pondéré les coûts et avantages possibles. Dans le passé, nous avons favorisé la bonne gouvernance d’entreprise devant les tribunaux, mais nous préférons régler les différends au moyen d’activités d’engagement.

5. Désinvestissement

Nous ne pouvons pas nous départir d’un placement lorsque le mandat qui nous a été confié nous oblige à détenir l’ensemble des titres compris dans un indice. Il s’agit du dernier recours à l’égard des autres mandats.

6. Équipes spécialisées et soutien de la direction

Nous sommes dotés de comités internes qui tranchent les questions d’engagement ou de vote par procuration au besoin. Pour ce qui est des questions environnementales, nous avons aussi mis sur pied un comité spécial de direction et un groupe de travail spécial. Chacun de ces groupes se réunit régulièrement et est chargé de la mise en œuvre de cette politique.

Autres renseignements

Si vous avez des questions sur notre approche en matière d’investissement durable, veuillez communiquer avec Karen Clarke-Whistler, Chef de l’environnement du Groupe Financier Banque TD : karen.clarke-whistler@td.com.

Gestion de Placements TD inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.